

## Conseil Municipal du 29 mai 2017

1- Le P.V. de la séance du 06 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

2- Le Conseil Municipal approuve l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Alimentation en eau potable – mise en place des périmètres de protection autour du captage de Mons n°2

3- Point sur les travaux

➤ Voirie 2017 : Le revêtement de la place du 19 mars 1962 a été réalisé ; les trottoirs et la place de l'église sont en cours de réfection.

➤ Commerce de proximité : La réception du chantier est prévue le 09 juin prochain ; le bail commercial sera signé devant Me SAGEAUD.

L'ouverture de l'épicerie est prévue le 1<sup>er</sup> juin 2017.

➤ Pumptrack : L'enrobé sera réalisé durant la semaine 24.

➤ Etude de faisabilité relative à la requalification du centre touristique du Pont-Aubert : La présentation de la 3<sup>ème</sup> phase – étude économique – a eu lieu le 03 mai 2017.

➤ La présentation de la 1<sup>ère</sup> phase du diagnostic assainissement et révision du schéma directeur a eu lieu le 22 mai 2017.

➤ Etude de faisabilité relative à la valorisation du Viaduc des Rochers Noirs par ses sites environnants : La 1<sup>ère</sup> phase a été présentée le 18 mai 2017 devant le comité de pilotage ; le dossier sera examiné par le Pays Haute-Corrèze Ventadour pour les financements le 15 juin 2017.

➤ Des panneaux directionnels et informatifs ont été commandés.

➤ Le jeu de plein air sera prochainement remplacé au square de l'Arcadou.

4- Création de postes : Dans le cadre d'avancements de grade, un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sont créés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

5- Recrutement des agents saisonniers : Vu la nécessité d'assurer certains services estivaux (camping, plage) et de pallier l'absence d'agents en congés, Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux recrutements nécessaires.

6- Subventions 2017 : Les subventions aux associations au titre de l'année 2017 sont approuvées comme suit :

Associations	Subventions 2017
Amicale des Sapeurs-pompiers de Soursac	1 600,00 €
Ass. Organisa° et Ges° de Pêche du Plan d'Eau de Soursac	650,00 €
Association Sportive Scolaire de l'Ecole de Soursac	600,00 €
Association des Anciens Combattants de Soursac	200,00 €
Association Lappleau Soursac Cochonnet Club	600,00 €
Association Les Dentellières de la Luzège	150,00 €
Association Les Pieds Chantant	500,00 €
Association Line Dance Of Eagle's	450,00 €
Association Pêcheurs aux Filets	50,00 €
Association Soursac Informatique	600,00 €
Association Vivre à Spontour	1 950,00 €
ASTTRE 19	1 100,00 €
Club de l'Age d'or	1 500,00 €
Comité des fêtes	7 500,00 €
Espérance Sportive Soursacoise	4 800,00 € + 500 €
FNACA	200,00 €
Foyer Rural	800,00 €
Société de Chasse	1 200,00 €
Société Pêche et Pisciculture	100,00 €
Soursac Cars	150,00 €
Spontour Animation	450,00 €

ADAPEIC (Personnes Handicapées Mentales)	35,00 €
AFM TELETHON	35,00 €
Amicales des Maquis de Haute Corrèze	35,00 €
APAJH (Protection Adultes Jeunes Handicapés)	35,00 €
Association des Amis de la BDP de la Corrèze	150,00 €
Association des Conciliateurs de Justice	35,00 €
Association des Jeunesses Musicales Neuvic	100,00 €
Association de gestion des maquettes du barrage	5 000,00 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	35,00 €
Association Loisirs et Sports de Haute Corrèze	100,00 €
Association Prévention Routière	40,00 €
Association Protection Civile Corrèze	35,00 €
Association Pupilles Enseignement Public	100,00 €
Association SOS Violences Conjugales	30,00 €
Aujourd'hui Pour Demain (Mais. Retraite Neuvic)	50,00 €
Comice Agricole	350,00 €
Comité ANAR du Plateau des Etangs	400,00 €
Croix Rouge Française	35,00 €
La Ligue de l'enseignement - FAL Corrèze	50,00 €
Les Restaurants du Cœur de la Corrèze	35,00 €
Ligue Contre le Cancer	35,00 €
Œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers	50,00 €
Solidarité Paysans Limousin	35,00 €
USEP Comité Départemental	100,00 €
Symposium Sculpturama	3 000,00 €
Le Festival de la Luzège	200,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>35 755,00 €</b>

Précision est faite que le versement des subventions est soumis à la réalisation des manifestations indiquées dans le courrier de demande de subvention.

7- Opérations patrimoniales : Afin de récupérer la TVA sur des opérations enregistrées en 2015, le conseil municipal approuve des opérations patrimoniales.

8- Bénéfice du Régime Forestier pour les biens de la section de May et de la Diavette  
En concertation avec l'Office National des Forêts et préalablement à la révision du plan d'aménagement des forêts sectionales de la commune, le Conseil Municipal approuve l'application du régime forestier pour des biens appartenant aux habitants de MAY et de la DIAVETTE (3,9526 ha) qui jouxtent le domaine relevant du Régime Forestier et qui sont susceptibles d'une mise en valeur forestière.

Territoire communal de SOURSAC				
Section	Num.	Lieu-dit	Contenance totale (ha)	Surface devant bénéficier du Régime Forestier (ha)
OH	291	Au dela de l'Eau	0,1815	0,1815
OH	669	May Ouest	0,2870	0,2870
OH	780	Les Communaux	1,3780	1,3780
OH	763	Le Ravin	1,1320	1,1320
OH	764	Le Ravin	0,2700	0,2700
OH	765	Le Ravin	0,4440	0,4440
OH	766	Le Ravin	0,1420	0,1420
OH	767	Le Ravin	0,1181	0,1181
Surface totale :				<b>3, 95 26 ha</b>

La surface de la forêt sectionale de MAY et la DIAVETTE évoluant ainsi de 86 ha 41 a 89 ca à 90 ha 37 a 15 ca.

9- Distraction / soumission au régime forestier pour les biens des sections du Bourg, Mons, Cisterne, Fontenille  
 Le Conseil Municipal approuve la mise à jour des biens appartenant aux habitants de : CISTERNE, du BOURG de SOURSAC, du MONS, de FONTENILLE et bénéficiant du Régime Forestier suite aux modifications foncières des dernières années (modifications cadastrales) et ceci en préalable à la révision d'aménagement.

Section de CISTERNE

Section	Num.	Lieu-dit	Contenance totale (ha)	Surface relevant du Régime Forestier (ha)
OC	55	Les Vergnottes	1,3490	1,3490
OC	222	Cisterne	0,8470	0,8470
OC	236	Cisterne	0,7925	0,7925
OC	238	Cisterne	0,1780	0,1780
OC	239	Cisterne	2,9900	2,9900
OC	652	Les Molles	3,3297	3,3297
OC	683	Les Perges	2,0350	2,0350
OC	686	Les Perges	12,3985	12,3985
Surface totale bénéficiant du Régime Forestier :				<b>23, 91 97</b>

Section du BOURG de SOURSAC

Section	Num.	Lieu-dit	Contenance totale (ha)	Surface relevant du Régime Forestier (ha)
OH	4	Les Chavars	9,1600	9,1600
OH	7	Les Chavars	0,8270	0,8270
OH	145	Le Puy Peyronnet	1,1770	1,1770
OH	151	Le Puy Peyronnet	0,3635	0,3635
OH	152	Le Puy Peyronnet	0,7320	0,7320
OH	947	Les Pars	9,1720	9,1720
Surface totale bénéficiant du Régime Forestier :				<b>21, 43 15</b>

Section du MONS

Section	Num.	Lieu-dit	Contenance totale (ha)	Surface relevant du Régime Forestier (ha)
OC	338	Croix de Saint Babet	0,0290	0,0290
OC	340	Croix de Saint Babet	0,8430	0,8430
OC	341	Croix de Saint Babet	0,2930	0,2930
OC	345	Les Sivadoux	7,0320	7,0320
OC	742	Croix de Saint Babet	0,0152	0,0152
OC	744	Croix de Saint Babet	0,1215	0,1215
OC	745	Croix de Saint Babet	9,4785	9,4785
OC	755	Croix de Saint Babet	0,7587	0,7587
Surface totale bénéficiant du Régime Forestier :				<b>18, 57 09</b>

Section de FONTENILLE

Section	Num.	Lieu-dit	Contenance totale (ha)	Surface relevant du Régime Forestier (ha)
OE	367	Fontenille	0,4465	0,4465
OE	409	Le Vieillard	12,5145	12,5145
Surface totale bénéficiant du Régime Forestier :				<b>12, 96 10</b>

10- A la demande de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal approuve, par 9 voix « pour » et une voix « contre », la signature de la charte « Natura 2000 ». Précision est faite que cette charte sera uniquement applicable sur les parcelles gérées par l'ONF.

11- Point sur les litiges Un point est fait sur les litiges en cours.

12- Alimentation en eau potable – mise en place des périmètres de protection autour du captage de Mons n°2  
 Vu la décision d'abandonner les travaux de mise en conformité du captage n°2 du Mons, le Conseil Municipal approuve la demande auprès de Monsieur le Préfet de la Corrèze de procéder à la modification de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la mise en place des périmètres de protection autour du captage du Mons n°2.

### 13- Questions diverses

-La dotation globale de fonctionnement a été notifiée ; elle est d'un montant de 2 073 €. Ci-après, l'évolution de la dotation globale de fonctionnement :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant	115 465 €	92 463 €	80 755 €	54082 €	27 426 €	2 076 €

- Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été notifié. Le Conseil Municipal décide d'appliquer le régime de droit commun pour le versement de 9 143 €. Ci-après l'évolution du FPIC (la diminution en 2017 est due à la fusion des intercommunalités) :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant	15 035 €	15 459 €	16 799 €	29 019 €	51 810 €	9 143 €

- Compteurs Linky : un administré a adressé plusieurs courriers à la mairie pour sensibiliser les élus sur la pose des compteurs Linky. Des renseignements ont été pris auprès de plusieurs organismes ; néanmoins, la prise de décision semble difficile. Le Conseil Municipal décide de prendre contact avec le Syndicat de la Diège à qui la commune a délégué sa compétence « Electrification ».

- Une réunion a eu lieu pour l'organisation du marché du dimanche matin : un flyer est en cours d'élaboration pour sa promotion.

- Le Noël des enfants aura lieu le 21 décembre 2017 et le repas des Aînés sera organisé le 17 décembre 2017.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 00 h 05.